

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Mai 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/05/08

Date de la convocation	11/05/2017
	<u>Votes : 22</u>
Présents : 21	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le dix huit Mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. AMMARI Hanane, BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude

Objet : Prêt et utilisation du vidéoprojecteur fixe de la Salle des Fêtes – Adoption d'un règlement et d'une convention de prêt et de sa télécommande

Monsieur le Maire rappelle qu'un vidéoprojecteur fixe et mural a été installé à la Salle des Fêtes.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170518-2017-05-08-DE
Date de télétransmission : 23/05/2017
Date de réception préfecture : 23/05/2017

Conseil Municipal
Séance du 18 Mai 2017

A ce titre et afin d'optimiser l'utilisation de ce matériel municipal, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter un règlement relatif au prêt et à l'utilisation du vidéoprojecteur et de sa télécommande.

En complément, il précise qu'un formulaire de réservation dudit matériel sera à renseigner pour toute utilisation, et une convention établie.

Il donne lecture des différents documents.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

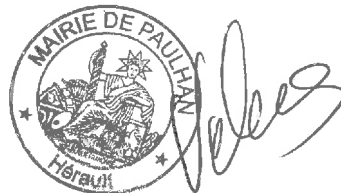
Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'adopter le règlement de prêt et d'utilisation du vidéoprojecteur fixe de la Salle des Fêtes ainsi qu'une convention de prêt et de sa télécommande,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué afin d'accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170518-2017-05-08-DE
Date de télétransmission : 23/05/2017
Date de réception préfecture : 23/05/2017